



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Filière cidricole grand Ouest

Question orale n° 1061

Texte de la question

M. Stéphane Travert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation de la filière cidricole. Les grandes filières font l'actualité quotidienne du ministère de l'agriculture. Pourtant le territoire est maillé par des filières de production qui en font la richesse et l'attractivité économique. C'est le cas de la filière cidricole très présente sur le grand ouest de la France. M. le ministre connaît les IGP Normandie et IGP Bretagne. La crise du covid-19 a frappé la filière cidricole au moment où celle-ci entamait une nouvelle dynamique attendue par ses acteurs. Cette filière est ancrée dans les territoires et constitue un élément fondateur des terroirs et des économies locales. La crise sanitaire met en lumière un certain nombre de difficultés. La première est la gestion des stocks chez les transformateurs après un effondrement de la demande, due d'abord à la fermeture administrative du secteur de la RHD, puis à des baisses significatives des ventes en grande distribution. La deuxième difficulté, c'est une année de récolte exceptionnelle qui se profile au mois de septembre 2020 pour la période de production. Avec un stock important de produits finis, et l'impossibilité pour la filière de produire sans délester ce premier stock, les producteurs s'inquiètent légitimement sur la pérennité de leur activité. M. le député souhaite donc connaître quelles mesures de soutien l'on pourrait apporter spécifiquement pour cette filière cidricole en plus de celles prévues par le cadre général. Il pense à des mesures de dégagement de marché, la distillation, des dispositions spécifiques fiscales et sociales. La filière porte des ambitions fortes et souhaite par ailleurs être mieux reconnue au sein du conseil spécialisé vins et cidres à France Agrimer à travers un groupe de travail dédié pour accompagner et rendre plus attractive l'activité cidricole. La communication collective est aussi un investissement important mais la crise du covid-19 impacte fortement les campagnes de promotion prévues. Les produits cidricoles perpétuent une tradition, des savoir-faire, une image de la qualité des terroirs et se rattachent à une histoire, celle des femmes et des hommes qui partagent une passion pour la culture et la production des pommes à cidres. Des fermiers, des artisans, petites ou grandes entreprises, coopératives qui font vivre au quotidien l'agriculture attendent un soutien. Il sait la complexité de la tâche et le remercie des réponses qu'il saura leur apporter.

Texte de la réponse

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA FILIÈRE CIDRICOLE

M. le président. La parole est à M. Stéphane Travert, pour exposer sa question, n° 1061, relative à l'impact de la crise sanitaire sur la filière cidricole.

M. Stéphane Travert. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, je ne vais pas vous apprendre que les grandes filières font l'actualité quotidienne de votre ministère. Pourtant, notre territoire est maillé par d'autres filières de production qui en font à la fois la richesse et l'attractivité : c'est le cas de la filière cidricole, très présente dans le Grand Ouest et dont je rappelle qu'elle est ancrée dans les territoires et qu'elle constitue un élément fondateur des terroirs et des économies locales. Elle a été frappée par la crise du covid-19 au moment où elle entamait une nouvelle dynamique attendue par ses acteurs.

Cette crise sanitaire a mis en lumière plusieurs difficultés : la gestion des stocks chez les transformateurs après un effondrement de la demande, due d'abord à la fermeture administrative du secteur de la RHD – la restauration hors domicile –, puis à des baisses significatives des ventes en grande distribution ; la seconde difficulté est due à la récolte exceptionnelle qui se profile au mois de septembre car, avec un stock important de produits finis et l'impossibilité pour la filière de produire sans s'en délester, les producteurs s'inquiètent légitimement pour la pérennité de leur activité.

Je souhaite donc savoir, monsieur le ministre, quelles mesures de soutien sont envisagées spécifiquement pour la filière cidricole, en plus de celles prévues par le cadre général et pour lesquelles vous avez beaucoup travaillé : je pense à des mesures de dégagement de marché, à la distillation, à des dispositions spécifiques fiscales et sociales. Afin de définir efficacement de telles mesures de soutien, il est crucial d'ouvrir un dialogue avec les acteurs de la filière. Je sais que vous l'avez fait, mais je souhaite que soit établi un calendrier sur les rencontres à venir. Cette filière porte des ambitions fortes et demande à être mieux reconnue au sein du conseil spécialisé « vin et cidre » de FranceAgriMer, à travers un groupe de travail dédié pour accompagner et rendre plus attractive l'activité cidricole.

La communication collective est aussi un investissement important, mais la crise du covid-19 a un lourd impact sur les campagnes de promotion prévues. Nous avons pu observer un changement de comportement de consommation de nos concitoyens, beaucoup d'entre eux privilégiant la consommation de produits locaux, et beaucoup d'initiatives ont été prises à votre initiative, dans nos territoires, pour les y inciter. Plusieurs collectivités locales ont ainsi lancé des campagnes de communication en ce sens. Dans ce contexte, je vous propose d'adapter cette stratégie de communication en incitant encore davantage à la consommation locale et en mettant plus particulièrement en valeur la filière cidricole, car elle traverse de grandes difficultés.

Les produits cidricoles perpétuent une tradition, des savoir-faire, une image de la qualité de nos terroirs et se rattachent à une histoire, celle des femmes et des hommes qui partagent une passion pour la culture et pour la production de pommes à cidre. Qu'il s'agisse de fermiers, d'artisans, de petites ou de grandes entreprises ou encore de coopératives, ils font vivre eux aussi au quotidien notre agriculture et attendent de notre part un soutien. Je sais la complexité de la tâche que vous avez à entreprendre et je vous remercie des réponses que vous saurez leur apporter.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Cher Stéphane Travert, il n'y a pas de petites filières : il n'y a que des filières. Et j'attache autant d'importance à la filière cidricole qu'à la filière bovine ou laitière et qu'à toutes les autres – je ne vais pas toutes les citer, car celles que j'oublierais peut-être m'en voudraient. Vous avez à fort juste titre rappelé que c'est une filière économique, sociale et territoriale importante, mais aussi, de surcroît, culturelle eu égard à son histoire et à ses lieux de consommation – pensons notamment à la Normandie, au festival interceltique de Lorient ou encore à des espaces restreints tels que les crêperies.

J'ai déjà rencontré à deux reprises les représentants de la filière cidricole depuis le début de la crise, hier après-midi encore avec ceux de la filière bière et de la filière horticole, et en partant d'ici je recevrai ceux de la filière pommes de terre. Il n'y a pas de grandes et de petites filières : il faut toutes les traiter au même niveau.

Vous l'avez dit vous-même : la filière cidricole a bénéficié de toutes les mesures transversales mises en place par le Gouvernement et que vous avez évidemment soutenues : le fonds de solidarité et les diverses garanties sur lesquelles je ne reviendrai pas. Je travaille beaucoup avec les représentants de cette filière, victime collatérale de la décision de fermer en urgence les cafés-hôtels-restaurants, laquelle a réduit ses débouchés d'autant. Les gens, pendant le confinement, ont moins consommé de cidre. C'est la raison pour laquelle je tiens à ce que soient prises des mesures tout à fait spécifiques, à commencer par l'exonération de charges sociales patronales : j'en discute avec Gérard Darmanin, le ministre de l'action et des comptes publics, dans la perspective du troisième PLFR que votre assemblée examinera dans quelques jours. C'est une mesure très importante à laquelle je tiens. De plus, j'ai annoncé hier le déblocage d'une enveloppe de 5 millions d'euros de

crédits pour financer la distillation à hauteur de 50 euros par hectolitre, sachant que la nouvelle récolte va en effet arriver et que les stocks de pommes existants ne pourront être conservés.

Quant à la communication, je m'engage à ce que le ministère finance, par l'intermédiaire de FranceAgriMer, une campagne d'information et de promotion, comme il l'a fait pour la filière pêche et pour la filière horticole – cette dernière, menée juste avant la fête des mères, a très bien marché.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1061

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 9 décembre 2020, page 4035

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2020](#)